



GP FORMATIONS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Formation Professionnelle Continue et Accompagnement à la VAE, Édition 2026

Édition	Évolutions
Révision 2026	Ajout de l'accompagnement VAE et de la notion de bénéficiaire particulier ; ajout d'une clause de droit de rétractation pour les clients particuliers (article 19, à faire valider par un professionnel du droit avant publication) ; mise en cohérence avec le modèle d'activité 100 % distanciel et présentiel ponctuel ; nom de la plateforme ELEA précisé ; clarification des durées de conservation RGPD.

Signature du contractant :

Date :

GP FORMATIONS (siège social)

60 impasse des chasselas, 30900 Nîmes, Tel : 07.67.20.59.70, contact.gpformations@gmail.com

SIRET : 50165288700040, APE : 8559A, NDA : 76300443730

1. Définitions

Client : co-contractant professionnel de GP FORMATIONS (entreprise, OPCO, organisme financeur), pour une prestation de formation interentreprises ou intra-entreprise.

Bénéficiaire : personne physique suivant une prestation de GP FORMATIONS, qu'il s'agisse d'un(e) apprenant(e) inscrit(e) via un Client, ou d'un(e) candidat(e) à la VAE contractant directement et à titre personnel avec GP FORMATIONS.

Contrat : convention de formation ou contrat d'accompagnement VAE conclu entre GP FORMATIONS et le Client ou le Bénéficiaire. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par GP FORMATIONS, ou d'une facture établie pour la réalisation des actions de formation ou d'accompagnement.

Formation interentreprises : formation sur catalogue réalisée à distance ou, ponctuellement, dans des locaux mis à disposition par un tiers.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, à distance ou, ponctuellement, dans les locaux du Client ou d'un tiers.

Accompagnement VAE : accompagnement individuel ou collectif à la Validation des Acquis de l'Expérience, réalisé à distance via la plateforme ELEA By GP Formations.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client ou le Bénéficiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales, qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à GP FORMATIONS si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précise l'intitulé de la prestation, sa nature, sa durée, ses effectifs le cas échéant, les modalités de son déroulement et sa sanction, ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Tout Contrat est établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment le chapitre III du livre III de la sixième partie du Code du travail (articles L. 6353-1 et suivants) pour les conventions conclues avec un Client, et selon les dispositions du Code de la consommation lorsque le Contrat est conclu directement avec un Bénéficiaire agissant à titre personnel.

Cette dernière précision découle de l'ajout de l'article 19 ci-après ; sa formulation exacte gagera à être revue par un professionnel du droit avant publication.

4. Report / annulation d'une formation par GP FORMATIONS

GP FORMATIONS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation planifiée sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client ou le Bénéficiaire avec un préavis raisonnable.

5. Annulation par le Client ou le Bénéficiaire

Toute formation, accompagnement ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de GP FORMATIONS. Toute annulation à l'initiative du Client ou du Bénéficiaire doit être communiquée par écrit dans les conditions suivantes :

- Pour les formations interentreprises et intra-entreprise (hors Cycles et Parcours) : la demande doit être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la prestation. À défaut, 100 % du montant reste immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Pour les Cycles, Parcours et accompagnements VAE : la demande doit être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la prestation. À défaut, 50 % du montant reste immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Ces conditions s'appliquent sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 19 pour les Bénéficiaires agissant à titre personnel.

6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de prestation, sur demande écrite avant son début, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative aux prestations est remise sur des supports dématérialisés.

8. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu sans que le paiement d'une prestation précédente ait été effectué, GP FORMATIONS pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer la prestation concernée, sans que le Client ou le Bénéficiaire puisse prétendre à une quelconque indemnité.

9. Prix et règlements

Pour les formations interentreprises, les factures sont émises à l'inscription. Les prix des cycles, parcours pro et accompagnements VAE indiqués incluent une remise non cumulable avec toute offre spéciale, promotion ou autre remise. Pour les formations intra-entreprise, un acompte minimum de 30 % est versé par le Client à la conclusion du Contrat.

Les prix sont indiqués en euros, en TTC et hors taxes, et facturés aux conditions du Contrat. Les frais de déplacement et d'hébergement liés à une éventuelle session en présentiel restent à la charge exclusive du Bénéficiaire, sauf accord particulier avec le Client ou GP FORMATIONS.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de leur émission, sans escompte, à l'ordre de GP FORMATIONS. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0 %) majoré de 10 points de pourcentage, exigibles de plein droit dès le premier jour de retard, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) par facture impayée.

10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client ou le Bénéficiaire souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation, de s'assurer de sa bonne fin, de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou son bon de commande, et de s'assurer du bon paiement par l'OPCO désigné. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la prestation, le reliquat est facturé au Client ou au Bénéficiaire. En l'absence de

prise en charge reçue au premier jour de la prestation, l'intégralité du coût est facturée au Client ou au Bénéficiaire, qui reste redevable en cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit.

11. Obligations et responsabilité de GP FORMATIONS

GP FORMATIONS s'engage à fournir la prestation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, GP FORMATIONS n'est tenue qu'à une obligation de moyens. En conséquence, GP FORMATIONS est responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect. En toute hypothèse, la responsabilité globale de GP FORMATIONS est limitée au prix total de la prestation concernée.

12. Obligations du Client et du Bénéficiaire

Le Client et le Bénéficiaire s'engagent à payer le prix de la prestation, à ne reproduire aucun matériel ou document dont les droits d'auteur appartiennent à GP FORMATIONS sans son accord écrit et préalable, et à ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des sessions, sans cet accord.

13. Plateforme ELEA et supports dématérialisés

GP FORMATIONS accorde au Client et au Bénéficiaire une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance (ci-après le « Module »), mis à disposition sur la plateforme ELEA By GP Formations après la conclusion du Contrat. Un identifiant et un mot de passe, confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles, sont communiqués pour chaque Bénéficiaire.

Le Client ou le Bénéficiaire est responsable de la gestion et de la conservation de ses identifiants et des conséquences de leur utilisation ; GP FORMATIONS ne peut être tenue responsable d'une utilisation frauduleuse dont elle n'a pas été informée sans délai. Le Bénéficiaire dispose d'un délai communiqué par GP FORMATIONS pour consommer les licences d'utilisation des Modules, au-delà duquel celles-ci cessent immédiatement. L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

14. Confidentialité et propriété intellectuelle

Toute information divulguée par GP FORMATIONS au titre ou à l'occasion d'une prestation est considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée à un autre objet, sans l'accord préalable écrit de GP FORMATIONS. Le droit de propriété sur ces informations, quel qu'en soit le support, appartient exclusivement à GP FORMATIONS ; le paiement du prix n'opère aucun transfert de ce droit.

Par dérogation, GP FORMATIONS accorde au Bénéficiaire, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non cessible et strictement personnelle du support de formation fourni. Le Bénéficiaire peut en effectuer une copie pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition d'y reproduire les mentions de propriété intellectuelle de GP FORMATIONS. Sauf accord préalable, le Bénéficiaire et le Client n'ont pas le droit d'utiliser, copier, modifier, distribuer, désassembler, décompiler, traduire, sous-licencier, louer ou prêter le support de formation, ni de l'utiliser à d'autres fins que la prestation suivie.

15. Éthique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne agissant en son nom n'a accordé ni n'accordera d'avantage constituant un acte de corruption ou de trafic d'influence en lien avec le Contrat, et qu'il se conforme aux

lois applicables en matière de lutte contre la corruption, notamment celles issues de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016. Tout manquement ouvre droit à GP FORMATIONS de résilier immédiatement le Contrat et de demander réparation.

16. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation de ses prestations, GP FORMATIONS collecte des données à caractère personnel, susceptibles d'être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants) pour le strict besoin de la prestation. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, ainsi que du droit de révoquer leur consentement à tout moment, en s'adressant à GP FORMATIONS ou à contact.gpformations@gmail.com.

Les données nécessaires au suivi pédagogique sont conservées pendant la durée de la formation ou de l'accompagnement. Les documents contractuels et comptables afférents sont conservés au-delà, pendant trois (3) ans ou une durée supérieure si une obligation légale, un litige en cours ou un engagement contractuel le justifie. En cas de sous-traitance, GP FORMATIONS se porte fort du respect par ses sous-traitants de ses engagements en matière de sécurité et de protection des données. Tout transfert de données hors de l'Union européenne requiert l'accord préalable du Client et/ou de la personne physique concernée.

17. Communication

Le Client autorise GP FORMATIONS à mentionner son nom, son logo et la conclusion du Contrat à titre de référence dans ses documents commerciaux.

18. Loi applicable et juridiction

Le Contrat et les rapports entre GP FORMATIONS et son Client relèvent de la loi française. Tout litige non réglé à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours à compter de la première présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nîmes, quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Pour un Bénéficiaire agissant à titre personnel, les règles de compétence protectrices du Code de la consommation, le cas échéant applicables, prévalent sur la présente clause.

19. Bénéficiaires particuliers : droit de rétractation

Lorsque le Contrat est conclu directement avec un Bénéficiaire agissant à titre personnel, en dehors de tout établissement, par un moyen de communication à distance (site internet, courrier électronique, téléphone), celui-ci dispose, conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres frais que ceux éventuellement prévus par la loi.

Le Bénéficiaire peut exercer ce droit au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, adressée à GP FORMATIONS par tout moyen. Si le Bénéficiaire souhaite que la prestation débute avant l'expiration du délai de rétractation, il en fait la demande expresse et signée ; il reconnaît alors que la prestation d'accompagnement, une fois pleinement exécutée avant la fin du délai, ne pourra plus donner lieu à rétractation.